

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 10 juillet 2020 à 17 heures 30

Date de convocation :  
03 juillet 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
06 juillet 2020

## Objet

Attribution prime  
exceptionnelle COVID à  
Madame FORNASIER  
Marie-Louise

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne,  
WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard,  
SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Secrétaire de séance :

Mme ARIES Fabienne

Madame le Maire informe le conseil municipal que le gouvernement octroie une prime COVID suivant le décret paru au JO N° 2020-570 du 14 mai 2020 ne dépassant pas 1000 € au personnel de la fonction publique territoriale ayant travaillé pendant le confinement du 16 mars au 11 mai 2020

Pour cela, il a été décidé d'octroyer une prime COVID sous forme de prime exceptionnelle de 250€ à Madame FORNASIER Marie-Louise, qui lui seront versés sur la paye du mois d'août 2020.

Cette prime sera exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôts sur le revenu.

Pour 8 Contre 0 Abstention 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :  
- d'attribuer une prime exceptionnelle de 250 € selon les conditions ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture  
de Saint-Gaudens  
Le 21 juillet 2020  
Publié ou notifié le  
Fait à BARBAZAN

Le 17 juillet 2020  
Le Maire

